

CONVOCATION DU 07 OCTOBRE 2016 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016 :

Convocation en date du 07 octobre 2016, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi dix sept octobre deux mille seize, à vingt heures trente minute à l'effet de procéder à :

- 1) Décisions modificatives BP 2016
- 2) Bail avec télé diffusion de France
- 3) Aménagement agglomération RD 19 – demande de subventions – acquisition parcelle
- 4) Avenant maîtrise d'œuvre « aménagement urbain et chaussée dans la traversée de Prades (RD19)
- 5) Délimitation agglomération « les plôts hauts »
- 6) Projet salle des Fêtes
- 7) Points sur le plan local d'urbanisme
- 8) Demande aide pour mise en place portes école maternelle -sécurité
- 9) Questions diverses.

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Date de convocation : 07 octobre 2016

Date d'affichage : 07 octobre 2016

L'an deux mille seize et le dix sept du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, M. FERMENT Bernard, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, M. TREMBLEY Guy, M. ALLEGRE Guillaume, Mme PERGE Christine, Mme TERME Annie Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, Mme BACCONNIER Virginie, Mme HENNACHE Marie-Hélène, M. CONDOR Alain

Excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : M. ALLEGRE Guillaume.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 septembre 2016.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

1) DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération modificative n°4 et n°5 du budget primitif principal 2016 ci-dessous :

D21534 : + 23 000.00

D238 : - 23 000.00

D61523 : + 5 000.00

D64131 : + 4 000.00

D023 : + 18 000.00

D21312 : + 8 000.00

D2188 : + 10 000.00

6419 : + 22 000.00

R021 : + 18 000.00

R7354 : + 5 000.00

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2) BAIL AVEC TELE DIFFUSION DE FRANCE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de bail de la société TELE DIFFUSION DE FRANCE (un exemplaire de projet avait été adressé à tous les membres du conseil municipal). La société TELE DIFFUSION DE FRANCE souhaite louer un terrain sur la commune de Prades – C0709 / Le Rivier - afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Le bail sera consenti et accepté pour une période de douze ans, moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant, une partie fixe, une partie variable forfaitaire et un loyer au jour de la signature.

Les divers travaux de mise en place, d'aménagement seront à la charge de la société TELE DIFFUSION DE FRANCE.

Un échange d'opinion a lieu concernant le problème d'ondes sur la santé publique.

Après discussion et à la majorité (pour : 09 ; contre : 01 ; Absentions : 05), les membres du conseil municipal charge le Maire :

- de prendre rendez-vous avec les représentants de la société TELE DIFFUSION DE FRANCE afin de revoir en détail tous les articles dans la proposition de bail,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 09 Contre : 01 Abstentions : 05

3) AMENAGEMENT AGGLOMERATION RD 19 – DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITIONPARCELLE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement agglomération RD 19 et en particulier le rétrécissement de la chaussée et présente aussi le devis quantitatif pour un montant total HT de 580 000.00 euros. Cette somme sera répartie suivant les désignations de ce chantier à savoir :

- Le Département prendra en charge : la chaussée et les parapets pour un montant de 360 000 euros HT.
- La Commune prendra à sa charge : les arrêts de bus et la mise en sécurité pour un montant de 220 000 euros HT.

Sur le montant de 220 000 euros HT restant à charge de la Commune, le Département pourra allouer une aide de 35 % (77 000.00 euros) et la communauté de communes 25 000 euros ; la Région Auvergne Rhône Alpes, une aide de 59 000.00 euros HT ; il restera donc à la charge de la Commune 59 000.00 euros HT.

En ce qui concerne la parcelle A0999 – propriétaires GONTIER Fabrice/BREYSSE Anaïs (parcelle d'implantation de l'abri actuel), il y a lieu de l'acquérir à l'euro symbolique, les frais d'acte notarié notaire seront à la charge de la commune de Prades. Il serait aussi nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle A1000 (un courrier sera adressé au propriétaire).

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal charge le Maire :

- d'acquérir la parcelle A0999 à l'euro symbolique, d'effectuer les démarches pour une partie de la parcelle A1000,
- en ce qui concerne le rétrécissement de la chaussée, il est nécessaire d'effectuer un test provisoire avant de mettre en place les trottoirs définitifs afin de voir si la circulation restera fluide mais efficace pour le ralentissement des véhicules,
- de demander une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- de demander une aide financière auprès du Département de l'Ardèche,
- de demander une aide financière auprès de Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

4) AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT URBAIN ET CHAUSSEE DANS LA TRAVERSEE DE PRADES RD 19 » :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un avenant au projet « marché public de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles pour l'aménagement urbain et chaussée dans la traversée de Prades RD 19 » avec la société GEO SIAPP – Aubenas pour un montant HT de 21 750.00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident cet avenant et chargent le Maire :

- de signer cet avenant avec la société GEO SIAPP – Aubenas,
- de demander une aide financière auprès du Département de l'Ardèche,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

5) DELIMITATION AGGLOMERATION « LES PLOTS HAUTS » :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'au cours de diverses réunions de travail pour l'aménagement de la RD19 et dans un souci de sécurité routière, il s'avère nécessaire de modifier la limite « les plots hauts » et ce au niveau du bâti existant soit environ 100 mètres en amont.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident cette délimitation d'agglomération de Prades et chargent le Maire :

- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- de veiller à la mise en place de panneaux de signalisation,
- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) PROJET SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une décision en ce qui concerne la salle des fêtes, à savoir : rénovation de la salle actuelle ou création d'une nouvelle salle des fêtes.

Après discussion et à l'unanimité des membres du conseil municipal, il a été décidé de rénover la salle des fêtes existante et charge le Maire :

- de contacter un ou plusieurs architectes afin de faire réaliser un ou des projets d'extension de la salle des fêtes
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- de solliciter des aides auprès de la Région, du Département, de la Jeunesse et des Sports,
- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7) POINTS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Breyse Dominique afin de tenir informé les membres du Conseil Municipal sur le déroulement de la mise en place du plan local d'urbanisme à la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans.

Suite à la réunion du 11/10/2016, avec V. Garaud, ingénieur, il a pu être réalisé un diagnostic agricole, sylvicole (état des lieux) et déterminer les premiers enjeux. Nous sommes en présence d'un territoire de contrastes (relief marqué, versants et crêtes variant de 400 à 1200 m d'altitude) qui n'a pas permis l'installation d'activités (agricoles et sylvicoles) intensives.

En ce qui concerne la filière Bois-Forêt ; on constate une surface boisée importante (23 700 ha) mais avec une gestion peu dynamique. 23 entreprises pour cette filière ont été recensées sur le territoire (bois de chauffage, bucheronnage, débardage, élagage, scierie, sylviculture, transport de bois ronds).

Pour l'agriculture, on peut constater que la surface agricole est peu importante, mais un emploi agricole important en augmentation avec des chefs d'exploitations jeunes (moyenne 49 ans) ; on retrouve de petites structures liées à une diversité de productions, développement de circuit court, de l'agriculture bio, de la châtaigneraie. Cependant, depuis 1980, on a pu constater une diminution de 50 % de la surface du territoire agricole. Cela est dû au fait qu'il n'y a peu de reprise des anciennes propriétés, les terrains restent en friche ; les surfaces restantes exploitées sont en fond de vallées du Salyndre et du Lignon. Les propriétaires de ces terrains préfèrent vendre leurs biens pour construire.

8) DEMANDE D'AIDE POUR PORTE ECOLE MATERNELLE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des différentes circulaires ou courriers concernant les mesures à prendre en termes de sécurité pour la rentrée scolaire 2016/2017 et présente donc la nécessité de changer les portes pour accéder à l'école maternelle.

En effet les portes étant vétustes, plus conformes, se fermant très mal, laissent un accès facile pour intrusion.

Des devis (devis 701 et 642) effectués par des entreprises ont été présentés à l'assemblée afin de réaliser le plus rapidement possible les travaux.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal charge le Maire :

- de faire effectuer les travaux correspondant aux devis 701 et 642,
- de demander une aide financière auprès de la Préfecture dans le cadre du FIPD,
- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

9) QUESTIONS DIVERSES :

9-1 : DEMANDE DE PARTICULIER :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'un particulier en date du 13 octobre 2016 exposant divers problèmes rencontrés concernant le raccordement au réseau électrique pour leur exploitation.

9-2 : ANCIEN BATIMENT USINE :

Monsieur le Maire informe que le bâtiment « ancienne usine satex » est toujours en vente au prix de 200 000 euros.

Pendant quelques semaines, Monsieur Benoit Breysse stockera son matériel agricole dans l'ancien bâtiment de l'usine.

9-3 : NUMEROTATION RUE :

La mise en place des noms de rue est terminée ; par contre la mise en place des numéros est en cours. Un contrôle aura lieu lorsque tout sera terminé afin de trouver une solution pour toutes les anomalies rencontrées.

9-4 : ILLUMINATIONS NOEL 2016 :

Une réunion est programmée entre plusieurs élus pour déterminer les illuminations à acquérir pour mettre en place sur la commune.

9-5 : TRAVAUX EGLISE :

Des courriers vont être adressés à divers artisans pour demander des devis.

9-6 : VCEUX DE LA MUNICIPALITE :

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 7 janvier 2017.

9-6 : ANIMATIONS DIVERSES

- Rôtie de châtaignes le 22 octobre 2016 à 17 heures 30 organisée par « Animations Pradoises »
- Dépistage diabète le 2 novembre 2016 à 18 heures 30 organisée par l'association « Agir contre le Diabète »

9-7 : CANTINE SCOLAIRE :

Demande de renseignements sur le fonctionnement de la cantine qui va se créer à la Mairie de Jaujac.

9-8 : CHEMIN DE LA PIALADE :

Une élue informe que le chemin de randonnée « la pialade » n'est pas entretenue, il donc demandé à la commune de l'entretenir.

9-9 DEVENIR DE LA MAISON DE RETRAITE DE LALEVADE :

Le Département devrait investir à la maison de retraite de Lalevade afin de répondre à certains critères de mise aux normes.

9-10 : COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2016

Celle-ci aura lieu à 11 heures devant le monument aux morts.

La séance est levée à 23 heures 10 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADES DU 17 OCTOBRE 2016LISTE DES MEMBRES PRESENTS :

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Signature</u>
DALVERNY Jérôme	
BERGOUNIOUX Serge	
BREYSSE Dominique	
HENNACHE Marie-Hélène	
TORTE Suzanne	
DUPLAND-SCHANDELET Claudine	
FERMENT Bernard	
VALETTE Alain	
MAILLOT-NEYRAND Lydie	
CONDOR Alain	
TERME Annie	
TREMBLEY Guy	
BACCONNIER Virginie	
ALLEGRE Guillaume	
PERGE Christine	